

# ACTION URGENTE

## MYANMAR. DE NOUVELLES CHARGES RETENUES CONTRE DES DIRIGEANTS ÉTUDIANTS

**Plusieurs dirigeants d'un syndicat étudiant actuellement en détention au Myanmar risquent de plus lourdes peines de prison car ils font l'objet de nouvelles charges liées à des manifestations auxquelles ils ont participé il y a plus d'un an. Ce sont des prisonniers d'opinion qui doivent être libérés immédiatement et sans condition.**

**Phyoe Phyoe Aung**, secrétaire générale de la Fédération des syndicats étudiants de Birmanie (ABFSU), fait l'objet de sept nouveaux chefs d'accusation pour avoir manifesté sans autorisation, au titre de l'article 18 de la Loi relative aux réunions et manifestations pacifiques. Toutes ces charges sont liées à sa participation à des rassemblements organisés entre novembre 2014 et mars 2015 pour protester contre la nouvelle Loi relative à l'éducation nationale qui, selon les étudiants, limite les libertés académiques. Chaque infraction est passible de six mois de prison supplémentaires, ce qui signifie que la jeune femme risque maintenant jusqu'à 13 ans d'emprisonnement.

Phyoe Phyoe Aung a été arrêtée le 10 mars 2015 à Letpadan dans la région de Bago, alors que la police réprimait violemment des rassemblements étudiants majoritairement pacifiques. Elle est depuis détenue à la prison de Tharawaddy avec au moins 50 autres manifestants étudiants, inculpés de diverses infractions en lien avec ces événements.

Son mari **Lin Htet Naing**, alias James ou Aung Thant Zin, lui aussi membre du Comité exécutif central de l'ABFSU, fait l'objet de six nouveaux chefs d'inculpation pour avoir manifesté sans autorisation entre novembre 2014 et mars 2015. Il a été appréhendé le 3 novembre 2015 et était déjà accusé de plusieurs infractions motivées par des raisons politiques pour avoir participé à un rassemblement pacifique le 10 mars 2015 à Yangon, organisé pour dénoncer la violente répression dont ont été victimes les manifestants étudiants à Letpadan. Cet homme est détenu à la prison d'Insein à Yangon et risque jusqu'à neuf ans et six mois de prison.

### **DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS, en anglais, en birman ou dans votre propre langue :**

- appelez les autorités du Myanmar à libérer immédiatement et sans condition Phyoe Phyoe Aung, Lin Htet Naing et tous les autres étudiants arrêtés uniquement pour avoir manifesté pacifiquement ;
- en attendant, priez-les de veiller à ce que ces personnes ne soient pas victimes de torture ou d'autres mauvais traitements, ou transférées vers des prisons éloignées, et qu'elles puissent communiquer régulièrement avec leurs familles et les avocats de leur choix, et bénéficier de tous les soins médicaux dont elles pourraient avoir besoin ;
- engagez-les à abroger ou modifier toutes les lois qui restreignent illégalement l'exercice des droits aux libertés d'expression et de réunion pacifique, afin de se conformer au droit international relatif aux droits humains et aux normes en la matière.

### **ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 4 AVRIL 2016 À :**

Président du Myanmar

Thein Sein

President's Office

Office No.18, Nay Pyi Taw, Myanmar

Fax : +95 1 652 624

Formule d'appel : *Your Excellency, /*

Monsieur le Président,

Ministre de l'Intérieur

Lt Gen. Ko Ko

Ministry of Home Affairs

Office No. 10, Nay Pyi Taw, Myanmar

Fax : +95 67 412 439

Courriel : [mohamyanmar@gmail.com](mailto:mohamyanmar@gmail.com)

Formule d'appel : *Your Excellency, /*

Monsieur le Ministre,

Président de la Commission nationale

des droits humains

Win Mra

27 Pyay Road, Hline Township

Yangon, Myanmar

Fax : + 95 1 659 668

Courriel :

[chmyanarnhrc@gmail.com](mailto:chmyanarnhrc@gmail.com)

Forme d'appel : *Dear Chairman, /*

Monsieur,

**Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques du Myanmar dans votre pays (adresse/s à compléter) :**

Name, Address 1, Address 2, Address 3, Fax number.

Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci. Ceci est la première mise à jour de l'AU 252/15.

Pour plus d'informations : <https://www.amnesty.org/en/documents/asa16/2813/2015/en>.

**AMNESTY  
INTERNATIONAL**



# ACTION URGENTE

## MYANMAR. DE NOUVELLES CHARGES RETENUES CONTRE DES DIRIGEANTS ÉTUDIANTS

### COMPLÉMENT D'INFORMATION

Lin Htet Naing et Phyo Phyo Aung doivent répondre de nouvelles accusations devant différents tribunaux municipaux de Yangon, à savoir : Kamayut, Mayangon, Hlaing, Sanchaung et Kyimyindaing pour le premier ; et Kamayut, Mayangon, Kyauktada, Botataung et Tamwe pour la seconde.

Ce couple, Kyaw Ko Ko et Nandar Sitt Aung, tous membres de l'ABFSU, sont à l'origine des manifestations étudiantes qui ont commencé fin 2014, lorsqu'une nouvelle Loi relative à l'éducation nationale a été adoptée le 30 septembre de la même année. Ils estiment que ce texte limite les libertés académiques et réclament sa modification. Le 10 mars 2015, la police a bloqué et violemment dispersé un défilé étudiant national à Letpadan, dans la région de Bago. Plus de 100 étudiants ont été arrêtés ce jour-là. Certains ont été libérés sous caution depuis, mais une cinquantaine sont maintenus en détention à la prison de Tharawaddy, dans la région de Bago. Les étudiants de Yangon ont organisé un rassemblement pacifique le même jour en signe de protestation.

Pour en savoir plus sur Kyaw Ko Ko et Nandar Sitt Aung, consultez les AU suivantes :

<https://www.amnesty.org/en/documents/asa16/2484/2015/en/> et <https://www.amnesty.org/en/documents/asa16/2784/2015/en/>.

Phyo Phyo Aung et Lin Htet Naing ont déjà été arrêtés en 2008 pour leur rôle dans la « révolution de safran », des manifestations antigouvernementales organisées dans tout le Myanmar entre août et septembre 2007. Ils avaient été libérés en janvier 2012 à la faveur d'une grâce présidentielle.

Les autorités du Myanmar continuent d'arrêter et d'emprisonner des militants et des défenseurs des droits humains exerçant simplement leurs droits aux libertés d'expression et de réunion pacifique, garantis par les articles 19 et 20 de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Amnesty International s'inquiète des diverses lois du Myanmar qui restreignent les droits aux libertés d'expression et de réunion pacifique.

L'organisation continue de recevoir des informations faisant état de conditions de détention déplorables dans ce pays, qui ne sont pas conformes à celles définies dans l'Ensemble de règles minima des Nations unies pour le traitement des détenus. Ainsi, ces derniers ne bénéficient pas toujours de soins médicaux appropriés, d'eau potable, d'une alimentation nutritive et d'eau pour se laver.

Noms : Phyo Phyo Aung (f), Lin Htet Naing (m)

Action complémentaire sur l'AU 252/15, ASA 16/3492/2016, 23 février 2016